



Communiqué à la Communauté Mission de France concernant Jean-Michel Verstraete

Chers amis,

A la suite de signalements reçus, en juin et juillet 2022, par la Cellule d'écoute et d'accueil de la Mission de France et transmis au procureur de la République, un procès canonique concernant Jean-Michel Verstraete a été ouvert à l'automne 2023. Ce procès vient d'être conduit à son terme par le juge ecclésiastique qui en avait la charge.

Selon la décision canonique Jean-Michel Verstraete, ami de la famille des plaignants, est reconnu avoir abusé de la confiance qui lui a été accordée par cette famille et de son autorité morale et presbytérale. Jean-Michel Verstraete est déclaré par la justice canonique coupable de faits graves d'abus sexuels sur mineurs commis il y a une vingtaine d'année.

Il est condamné à l'interdiction perpétuelle de tout acte lié à l'exercice du ministère presbytéral en public et privé. Il demeure prêtre de la Mission de France.

Par ailleurs, sur le plan judiciaire pénal et à la suite de plaintes déposées, une information judiciaire auprès du cabinet du juge d'instruction de Douai est ouverte pour des faits d'agressions sexuelles dénoncés par les plaignants. Jean-Michel Verstraete bénéficie, selon le droit français et à ce stade de l'instruction, de la présomption d'innocence.

Ma pensée et ma prière vont vers Siméon et Pierre qui sont aujourd'hui reconnus comme victimes sur le plan canonique, ainsi qu'à leur famille. Ils peuvent compter sur la disponibilité de la Mission de France dans l'attente de la décision de la justice de la République.

La Cellule d'écoute et d'accueil de la Mission de France demeure à disposition pour d'autres plaignants : celluledecoute@missiondefrance.fr.

Au nom et avec l'équipe épiscopale de la Mission de France,

+ **Hervé GIRAUD**, prélat de la Mission de France,
Auxerre, le 22 mars 2024.